CAP Souffleur de verre (options : Enseigne lumineuse / Verrerie scientifique)

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capsouffleurdeverre.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

SOUFFLEUR DE VERRE : ENSEIGNE LUMINEUSE / VERRERIE SCIENTIFIQUE

ÉDITION 2026

UNITÉ UG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

fficient : 3 pour l'unité UG1 ; aucun coefficient autonome pour l'EMC Durée : 2 he

Le candidat présente six documents papier préparés, un pour chacun des six thèmes du programme : deux en histoire, deux en géographie et deux en EMC. Après tirage au sort d'un thème, il dispose de 5 minutes de préparation puis présente le document et répond aux questions de l'examinateur pendant 10 minutes au maximum. En cas de document manquant ou non conforme, l'examinateur propose un document de remplacement.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Histoire ou géographie, document tiré au sort (8,88 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Enseignement moral et civique, document tiré au sort (8,88 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Déroulement et critères de l'oral (2,24 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3, DT 4, DT 5, DT 6)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : CENTRE D'EXAMEN DU CAP SOUFFLEUR DE VERRE

L'enseignement moral et civique ne constitue pas une épreuve écrite autonome. Il est évalué dans l'unité UG1, qui regroupe le français, l'histoire, la géographie et l'EMC. La partie histoire-géographie-EMC est orale. Le candidat présente le document papier correspondant au thème tiré au sort, en précise la nature et le sens, puis répond aux questions de l'examinateur.

La note de la partie histoire-géographie-EMC est sur 20 : 12 points portent sur l'histoire ou la géographie et 8 points sur l'EMC, conformément à la grille nationale. Les documents ci-dessous illustrent des supports possibles pour la constitution du dossier du candidat. Ils ne transforment pas cette épreuve orale en épreuve écrite et ne remplacent pas les six documents requis.

PARTIE 1 : Histoire ou géographie, document tiré au sort (8,88 points)

Présenter, contextualiser et analyser un document d'histoire ou de géographie

Cette partie concerne le document d'histoire ou de géographie correspondant au thème tiré au sort. Les questions sont posées oralement par l'examinateur. Le candidat peut s'appuyer sur le document présenté et sur ses connaissances du programme.

1.1 (2,22 points) Présentez le document : nature, auteur ou organisme producteur, date, sujet et contexte.

1.2 (2,22 points) Expliquez le sens global du document et relevez les informations qui permettent de justifier votre interprétation.

1.3 (2,22 points) Montrez ce que le document permet de comprendre sur le thème étudié. Pour un document historique, situez les faits dans le temps ; pour un document géographique, situez les phénomènes dans l'espace.

1.4 (2,22 points) Présentez une limite du document ou confrontez-le à un autre document ou à une connaissance pertinente. Justifiez votre réponse.

PARTIE 2 : Enseignement moral et civique, document tiré au sort (8,88 points)

Construire un jugement argumenté à partir d'une situation civique

Cette partie concerne le document d'EMC correspondant au thème tiré au sort. Le candidat explicite les principes et les valeurs de la République en jeu, distingue les faits des opinions et construit une réponse argumentée.

2.1 (2,22 points) Présentez la situation civique exposée dans le document et identifiez le problème auquel les personnes concernées doivent répondre.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2.2 (2,22 points) Identifiez les droits, les devoirs, les principes ou les valeurs de la République concernés. Appuyez votre réponse sur le document.

2.3 (2,22 points) Proposez une réponse argumentée à la situation. Distinguez les éléments établis de votre appréciation personnelle.

2.4 (2,22 points) Expliquez comment un citoyen peut agir de manière responsable dans cette situation et indiquez une source ou une institution susceptible d'apporter une réponse fiable.

PARTIE 3 : Déroulement et critères de l'oral (2,24 points)

Organisation de l'épreuve, sans points distincts du barème national

Le candidat dispose de 5 minutes de préparation après le tirage au sort. La présentation et l'entretien avec l'examinateur durent au maximum 10 minutes. La qualité de l'expression orale, la compréhension du document, l'emploi d'un vocabulaire adapté, l'esprit critique et la capacité à étayer un jugement sont pris en compte dans la note de la discipline tirée au sort. Cette partie ne constitue pas une troisième composante notée.

3.1 (2,24 points) Présentez votre document de façon claire et organisée, puis répondez aux questions de l'examinateur en justifiant vos réponses.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789, ARTICLE PREMIER

Extrait authentique : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, article premier, texte consultable sur Légifrance. Ce document peut servir de support à un thème d'histoire ou d'EMC. Il convient d'en préciser la date, le contexte révolutionnaire et la portée, sans le présenter comme décrivant à lui seul la réalité sociale de toutes les époques.

DT 2 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

Repères statistiques arrondis : population estimée à 65,56 millions d'habitants en 2013 et à 68,17 millions en 2023. Source : séries démographiques de l'Insee, estimations de population. Les valeurs sont arrondies au centième de million. Pour l'analyse, le candidat distingue l'évolution du nombre d'habitants de leur répartition spatiale et signale qu'une série nationale ne permet pas, à elle seule, de décrire les contrastes entre territoires.

Population de la France métropolitaine

Année	Population en millions d'habitants
2013	65,56
2023	68,17

Valeurs arrondies, en millions d'habitants. Source : Insee, estimations de population.

DT 3 : ORDONNANCE DU 21 AVRIL 1944, ARTICLE 17

Extrait authentique : « Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. » Source : ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs publics en France après la Libération, article 17. Ce texte constitue un repère historique relatif à l'accès des femmes aux droits politiques. Il peut être mis en relation avec les principes d'égalité et de citoyenneté.

DT 4 : LECTURE GÉOGRAPHIQUE DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Le tableau DT 2 indique une hausse de la population entre 2013 et 2023 à l'échelle nationale. Il ne fournit aucune donnée par région, département ou commune. Il ne permet donc pas de localiser les territoires où la population augmente ou diminue, ni d'expliquer les causes de ces

FormaV - document d'entraînement non officiel

évolutions. Pour répondre à une question sur les contrastes spatiaux, le candidat doit s'appuyer sur une carte ou une statistique territorialisée appartenant à son dossier documentaire.

DT 5 : SITUATION CIVIQUE : NEUTRALITÉ DU SERVICE PUBLIC ET LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Dans un établissement public, un usager demande à bénéficier d'un aménagement pour pratiquer sa religion pendant une activité commune. L'établissement doit respecter la liberté de conscience et assurer le fonctionnement du service public dans le cadre de la loi. Les agents publics sont soumis à une obligation de neutralité dans l'exercice de leurs fonctions. L'usager n'est pas soumis à cette même obligation générale, mais les règles de fonctionnement et de sécurité applicables à tous doivent être respectées. Le candidat doit distinguer la situation d'un usager de celle d'un agent public et éviter les réponses fondées sur une opinion non étayée.

DT 6 : SITUATION CIVIQUE : ÉGALITÉ ET RÉACTION FACE À UNE DISCRIMINATION

Lors d'une recherche de stage, une personne apprend qu'une candidature a été écartée en raison d'un critère sans rapport avec les compétences nécessaires à l'activité. Elle peut demander les motifs de la décision, conserver les échanges utiles et solliciter un adulte de confiance, un représentant de l'établissement, le Défenseur des droits ou l'autorité compétente. Toute accusation doit être examinée à partir de faits vérifiables. La situation permet de discuter de l'égalité, de la dignité, de la lutte contre les discriminations et des démarches citoyennes.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : repères pour la présentation orale

À RENDRE AVEC LA COPIE

Compléter les rubriques à partir du document tiré au sort. Ce support ne remplace pas les six documents papier préparés par le candidat et n'ajoute pas d'épreuve écrite à l'oral.

Repérage et analyse du document

Élément à présenter	Réponse du candidat
Nature, auteur ou organisme producteur	.....
Date et contexte	.....
Sujet et idée principale	.....
Information précise relevée dans le document	.....
Limite du document ou mise en relation	.....
Notion, principe ou valeur mobilisé si le thème est l'EMC	.....

Support de prise de notes pour l'oral.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.